

CONSEIL d'ECOLE

MEMBRES PRESENTS

Enseignants: Mmes Bernhard, Petiton, Soussi, Arnaud-Goddet, Poutignat, Boucaud, Pichand, Kuentz et Gilles et Mrs. Frey et Jourdan.

Parents d'élèves: Mmes Vignoud Séverine, Billet Sandrine, Garnier Cécile, Badii Faihe Carolina, Dubois Céline, Bertrand Kaoutar, Sivignon Isabelle, Cinquin Géraldine et Mrs Perrin Emmanuel, Adamkiewicz Eric, Falzone Frédéric.

Représentants du maire: Mme Moutet Géraldine élue, déléguée aux affaires scolaires
Mme Céline Peysson, conseillère municipale
M. Revol Philippe responsable du service enfance et jeunesse

DDEN: Mme Laforest Aline

Absents et excusés : M. Fréal Vincent (IEN)

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des membres du conseil, annonce du calendrier, rappel des attributions du Conseil d'école
2. Résultats des élections des parents d'élèves
3. Informations sur l'année scolaire (effectifs, classes, RASED, APC et locaux)
4. Projets : le projet d'école et les projets qui s'y rattachent
5. Les rythmes scolaires
6. La sécurité
7. Les travaux réalisés, demandés, à venir
8. Charte de la laïcité
9. Règlement intérieur de l'école

1. Présentation des membres, annonce du calendrier, rappel des attributions du Conseil d'école

Pour information :

DATES DES PROCHAINS CONSEILS :

Jeudi 5 mars à 18h30

Mardi 9 juin à 18h30

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur de l'école et l'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école.

Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne le projet d'école.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Les suppléants sont invités à titre consultatif et ne participent pas aux votes.

Un exemplaire du procès-verbal est affiché au tableau d'affichage. La diffusion auprès des parents se fait par le cahier de liaison de l'élève.

2. Résultats des élections des parents d'élèves

Cette année :

Nombre d'électeurs : 344 Nombre de votants : 256

Bulletins nuls ou blancs : 17 soit 239 suffrages exprimés donc soit **74.42% de taux de participation**

Parents Berninois : 107 voix soit 4 sièges

ALPE (Association locale de parents d'élèves) : 132 voix soit 5 sièges

Pour rappel, voici les résultats de l'an dernier :

Nombre d'électeurs : 360 Nombre de votants : 218 soit **60.5%**

Bulletins nuls ou blancs : 9

Parents Berninois : 38.28 % soit 3 sièges

ALPE (Association locale de parents d'élèves) : 61.72 % soit 6 sièges

Les titulaires sont :

ALPE:

Mr PERRIN Emmanuel (cm1)

Mme VIGNOUD Séverine (ce1 et cm1)

Mme LECOT Isabelle (cp et ce2)

Mme SUREAU Sophie (cp)

Mr ADAMKIEWICZ Eric (cm1)

P.B :

Mme BILLET Sandrine (ce1)

Mme DUBOIS Céline (ce2)

Mme GARNIER Cécile (ce2 et cm2)

Mme BADI FAIHE Carolina (ce2 et cm2)

Les suppléants sont :

ALPE :

Mme BERTRAND Kaoutar (ce2)

Mme SIVIGNON Isabelle (cp et ce1)

Mme CHARNAVEL Christel (ce1 et cm2)

Mme BOCCACCIO Michelle (cp et cm1)

Mme OLIVE Corinne (ce1 et cm1)

P. B :

M. FALZONE Frédéric (ce2)

Mme CINQUIN Géraldine (ce2)

Mme PAULOS DOS SANTOS Valérie (ce1)

Mme GOUBET Rébecca (ce2)

3. Effectifs, classes, RASED, APC et locaux

Effectifs et classes :

L'école est composée de 224 élèves, de 11 enseignants pour 9 classes.

Mr FREY Eric en CP : 25 élèves

Mme BERNHARD Isabelle (l, m,j) et Mme PETITON Céline (v) en CP/CE1 : 8CP et 15CE1 (total 23)

Mme SOUSSI Agnès (m et v) et Mme ARNAUD-GODDET Pascale (l et j) en CE1 : 26 élèves

Mme GILLES Laurence (l,m et v) et Mme PETITON Céline (j) en CE1/CE2: 6 CE1 et 17 CE2 (total 23).

Mme POUTIGNAT Claire en CE2 : 27 élèves

Mr JOURDAN Alain en CE2/CM1 : 11 CE2 et 12CM1 (total 23)

Mme BOUCAUD Annie en CM1 : 27 élèves

Mme PICHAND Isabelle en CM1/CM2 : 7CM1 et 16CM2 (total23)

Mme DOUZAL Magali en CM2 : 27 élèves remplacée par Mme Valérie Kuentz jusqu'à mi-février.

RASED :

Le RASED (réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté) est constitué de 3 personnes :

- Anne Orcel, Psychologue scolaire
- Michèle Koch, maîtresse G (rééducatrice qui s'occupe des enfants en difficulté d'adaptation scolaire)
- Béatrice Bruyère, maîtresse E (qui s'occupe du soutien scolaire)

Béatrice Bruyère explique le fonctionnement du RASED :

Les RASED apportent des aides dédiées aux élèves en difficulté des écoles maternelles et élémentaires pour prévenir leur échec scolaire. Ces aides prennent différentes formes, à caractère pédagogique, rééducatif ou de suivi psychologique. Les maîtres des RASED interviennent en renfort des équipes pédagogiques, suite à une demande de l'enseignant ou de la famille.

Les interventions du RASED se font individuellement ou en petit groupe, en dehors ou au sein de la classe, sur le temps scolaire. Les parents et les enseignants sont toujours associés au processus.

Le RASED existe depuis les années 1990. Pour le secteur de Bernin il intervient auprès des élèves des écoles maternelles et élémentaires, de la petite section au CM2, sur 6 communes soit 16 écoles : Bernin, Biviers, Montbonnot-Saint-Martin, Saint Ismier, Saint Nazaire les Eymes et Saint Pancrasse. Cela représentait 253 élèves pris en charge l'année passée, soit 14%.

Les interventions du Rased sont en complément du travail effectué en classe avec deux séances de $\frac{3}{4}$ heures par semaine pour la maîtresse E. C'est le minimum pour un travail efficace. L'essentiel du travail du maître E est actuellement effectué en lecture. Peu de parents sollicitent directement le Rased, la première alerte vient des enseignants.

Actuellement les élèves pris en charge par le Rased:

- 3 CE1 (priorité)
- 8 demandes en cours au cycle 3. Par manque de temps de l'équipe du RASED, seuls les élèves du cycle 2 seront pris en charge cette année
- La prise en charge des CP est prévue en janvier
- 1 élève pris en charge par la psychologue scolaire
- Actuellement 1 AVS dans l'école qui suit 2 enfants

Le RASED dispose de locaux à Bernin. Matériellement et financièrement les moyens sont là pour travailler (la mairie finance 1,50 euros par élève). Ce qui manque c'est du temps humain.

La question de l'autorisation des parents est posée pour la prise en charge par le maître E et G. Il nous semble que pour l'efficacité même du travail entrepris, l'accord, et même si possible la participation, des parents doit être recherché. Il est vrai toutefois qu'un maître E peut intervenir sans l'accord direct de la famille. Il est en fait considéré comme un enseignant à part entière dans l'école et peut donc prendre des groupes d'enfants tout comme le ferait un autre collègue de l'école ...Cependant, il nous semble qu'une information aux familles constitue une marque minimum en matière de considération.....Le maître G et la psychologue scolaire, en ce qui les concerne, ne peuvent pas intervenir auprès d'un enfant sans avoir obtenu au préalable l'accord de la famille.

Les Aides Pédagogiques Complémentaires

La mise en place des APC est organisée et assurée par les enseignants de l'école. Chaque enseignant a évalué ses élèves en début d'année, les CE2 ont été testés sur la fluidité et la rapidité de lecture.

Les APC sont pour le moment consacrés à l'aide aux élèves fragiles. Les APC ont lieu de 15h40 à 16h40 le lundi (Ce1), mardi (ce1 et cp/ce1), le jeudi (cm1 et cm1/cm2, Cm2) et le vendredi (ce1/ce2, ce2, ce2/cm1) et de 13 h15 à 13 h40 le mardi et jeudi pour les cp, par périodes quand c'est possible.

Ce temps est un peu long selon les enseignants de cycle 2. Mais les enfants ne peuvent intégrer ni un TAP ni le périscolaire avant 16h40. Alors afin de ne pas pénaliser les enfants qui ont besoin de ce soutien et les parents qui ne peuvent pas les récupérer à 16h10, les enseignants ont choisi de prolonger malgré tout l'APC jusqu'à 16h40.

Les APC sont soumis à l'autorisation des parents. Une fiche de proposition d'APC est distribuée aux parents afin qu'ils donnent leur accord. Elle est rendue en fin de période par l'enseignant pour un bilan des activités réalisées et des progrès faits.

Les locaux et le matériel:

L'école dispose de 9 salles de classe, une salle consacrée à la BCD (Bibliothèque), une salle informatique/conseil des maitres, trois espaces sanitaires, un bureau de direction, un espace cuisine, deux salles dédiées au RASED ainsi que deux salles de classe actuellement dédiées au périscolaire et aux TAP.

***Le photocopieur**

L'école élémentaire a réellement besoin d'obtenir un « vrai » photocopieur couleur et rapide au vu des pannes de ce début d'année. Une demande sera faite sur le budget « gros investissement ».

* **Ménage** : Suite aux travaux de Toussaint, certaines classes étaient très sales au retour des vacances.

Pour le moment, le ménage effectué par la nouvelle société est correct.

Les enseignants peuvent-ils avoir connaissance du cahier des charges afin de pouvoir

s'adapter ? Les enseignants demandent aussi du matériel de base pour le ménage (balai, éponge, serpillère, produit en cas d'enfants malades)

Réponse de la Mairie : la société retenue pour le ménage est un contrat de 54000 euros. Ce n'est pas la moins chère. Protocoles revus avec pénalités pour la société.

La question est posée par des parents d'élèves de redonner le ménage au personnel communal ?

La mairie répond que cette question n'est pas exclue, elle est en réflexion. A court terme il fallait changer la société, ce qui a été fait. Le contrat est valable jusqu'à fin août.

* L'informatique : Nous rencontrons des difficultés cette année avec notre parc informatique. Les tablettes ont plusieurs problèmes empêchant l'utilisation correcte avec les classes (certaines ont un problème de connexion, d'autres un problème pour aller sur internet ou pour aller sur serveur commun, et certaines ont des problèmes pour les mises à jour des applications) Le réseau et les imprimantes fonctionnent mal aussi. Nous constatons un vrai problème de réactivité de la maintenance informatique (une date par mois répartie sur les 2 écoles) qui fait que l'école n'utilise presque plus les tablettes depuis la rentrée. Il faudrait que la maintenance soit réactive dans la journée ou dans les deux ou trois jours maximum Le problème pédagogique est que les élèves sont gênés dans leur travail notamment les CM2 avec le B2I, que les enseignants ont besoin du système informatique pour leur travail (livret scolaires, fiche de préparations, documents élèves ...) *Nous proposons qu'une réunion Com6/ mairie / école soit programmée rapidement pour redéfinir ensemble le cahier des charges de la maintenance* et que tous les partenaires se mettent d'accord sur ce qui est du ressort de l'équipe enseignante et ce qui est du ressort de Com6. La mairie pourrait alors nous informer du coût de cette maintenance. L'école pourrait placer cette maintenance dans la liste des priorités à transmettre avant fin novembre, à la place qu'elle jugera nécessaire.

La mairie informe le conseil d'école d'un projet de diagnostique sur le développement de l'informatique à l'école avec d'autres communes.

4. Projets : le projet d'école et les projets qui s'y rattachent

*** Le projet d'école 2014-2018**

Cette année, était l'année de lancement d'un nouveau projet d'école. Les objectifs opérationnels étaient définis comme suivant :

- **Axe 1** : Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun
- **Axe 2** : Education culturelle et artistique, sportive et humaniste
- **Axe 3** : Réponse à la difficulté scolaire et/ou Réponse aux besoins particuliers
- **Axe 4** : Vie Scolaire (Relation école-Famille, Communication, Partenariat...)

Voici un résumé de nos objectifs :

Axe 1

Action 1 : Améliorer la rapidité de décodage en lecture - Passation des tests de fluence et élaboration d'un fichier informatique récapitulatif des résultats des élèves.

Action 2 Améliorer la rapidité de décodage en lecture -Entrainement en fluence et tests hebdomadaires pour les élèves en dessous du percentile 30

Action 3 : Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne - Travail sur l'année à partir des ateliers du fichier "je lis, je comprends »

Action 4 : Lire seul - Fréquentation régulière de la bibliothèque de Bernin

Axe 2

Action 5 : Découvrir et pratiquer les différentes formes d'art de manière cohérente et concertée du CP au CM2 -
Connaître un style artistique, une œuvre et un artiste

Action 6 : 1. Découvrir et pratiquer les différentes formes d'art de manière cohérente et concertée du CP au CM2 -
Création d'un petit musée de classe

Axe 3

Action 7 : Réponse à la difficulté scolaire - Améliorer le suivi des élèves en difficulté

Action 8 : Réponse à la difficulté scolaire - Améliorer le bilan de nos résultats afin d'être plus efficace dans la remédiation

Action 9 : Améliorer la communication et les relations avec la Mairie- Rédaction d'une convention d'utilisation des locaux entre les différents partenaires de l'école

Action 10 : Relations école/famille - Faciliter la communication avec les familles

Après consultation des parents d'élèves, le projet d'école est adopté.

* **Pour cette année, nos interventions et nos sorties** seront :

- Projet académique Cm2 : petit cinéma d'animation
- Projet classe de neige : CP- CP/CE1 du 23 au 27 mars à Autrans
- Projet ENS (espace naturel sensible) : 3 sorties (Col de Porte, Arcel et Pinsot), aide au financement du conseil général
- Projet « tour du monde » : avec l'envoi de colis dans les derniers pays restants, aide au financement de la Mairie (1000 euros).
- Projet commémoration du 11 novembre : 3 classes vont chanter
- Des visites au musée de Grenoble. Il faut savoir que ces visites au musée sont très difficiles à obtenir, et les conditions mises en place par le musée (horaires, double niveau) ne sont pas aidantes. Des classes reviendront vers 12 h30 et devront donc pique-niquer à l'école.

De nombreux autres projets sont en cours de réflexion. Ils sont en attente de finalisation, de solutions financières ou simplement de l'avancée dans le programme. Notre mission étant de faire acquérir toutes les compétences du programme scolaire, nous devons adapter et équilibrer la place que prennent ces projets et des compétences qu'ils développent au regard des autres compétences à acquérir. Suivant les années, les acquisitions ne se font pas à la même vitesse et certaines nécessitent plus ou moins de temps.

* **Dans le cadre d'échanges entre les classes**, il a été mis en place :

- des décloisonnements et des projets communs entre classes
- des tutorats entre certaines classes (en lecture)
- des liens et des projets communs avec la maternelle (lecture, chorale

* **Noël** : Les classes de CP et CP/CE1 sont invités par les maternelles au spectacle de Noël prévu le mardi 9 décembre matin avec la compagnie Willy Traon. Ce spectacle est financé par la Mairie. Ce spectacle « Bibou le renne et la fleur de Lune » aura lieu dans la salle des fêtes. Une classe d'élémentaire accompagnera deux classes de maternelle. Le 17 décembre devrait être un moment festif avec la venue du Père Noël et ses lutins à l'école. L'animation est organisée par l'APE qui manque de parents volontaires et bénévoles. L'APE appelle les parents à se mobiliser pour l'école. La fête de l'école ne sera pas organisée par l'APE cette année par manque de moyens humains.

Les fédérations de parents réfléchissent à la possibilité d'une organisation de cette fête de manière conjointe et sous une forme peut-être différente.

Bibliothèque : La bibliothèque de Bernin accueille toujours les 9 classes de l'école une fois par mois, à partir du mois de novembre.

* **ETAPS** : les classes ont deux créneaux de sport par semaine avec un intervenant. Pour la première période, les activités se sont déroulées sur le terrain de sport. Pour la 2^{ème} et 3^{ème} période, les activités se feront au cube puis dans le dojo. Il faut prévoir une tenue de sport adaptée (baskets propres et survêtement obligatoire)

L'école a obtenu cette année 9 créneaux de piscine :

-1^{ère} période : du 8/09 au 28/11 le vendredi 8 h45 à 9 h30 pour les classes de CM1 et CM1/CM2

-2^{ème} période : du 8/12 au 13/03 : le mardi 9 h30/10h15 et 10 h15/11h pour les CE1, CE1/CE2, CE2, CE2/CM1 et le jeudi 8 h45/9h30 pour les CM2

-3^{ème} période : du 23/03 au 12/06 : le vendredi 10h15/11h pour les CP et CP/CE1

L'ensemble des enseignants ré-exprime sa très grande satisfaction quant à la qualité des interventions de Kenny et souhaiterait que le volume horaire de deux séances encadrées d'EPS par semaine puisse être renouvelé pour la rentrée scolaire prochaine.

La question du maintien de la piscine pour les Cm2 est reposée. Discussion autour du niveau de compétence acquis en fin de CM1. En CM2 sont aussi abordées des activités comme le sauvetage qui sont une base de travail pour l'éducation civique.

La mairie est d'accord pour transférer le budget d'une classe sur une autre activité et souhaite que l'école apporte une réponse pour le deuxième conseil d'école. La réflexion sera à mener au niveau des enseignants.

5. Les rythmes scolaires

Point sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (le fonctionnement et les « observables ») :

L'équipe enseignante s'exprime de manière unanime sur le fait que la diminution d'un 1/4 d'heure le matin et l'augmentation d'un ¼ d'heure l'après-midi impacte sur les apprentissages des élèves, sur l'organisation pédagogique des classes et sur le comportement des élèves l'après midi.

Intervention des PB : Des parents d'élèves expriment aux parents berninois le fait que les enfants sont moins fatigués cette année. Ils expriment également une gêne due au décalage entre la maternelle et l'élémentaire et notamment liée à des sorties de classe de l'école élémentaire parfois tardives.

Les enseignants sont très surpris de cette remarque, leurs habitudes n'ayant pas changé depuis l'année dernière. Ils demandent combien de parents expriment cette gêne.

Les parents berninois ne donnent pas de chiffres précis mais indiquent que ces remarques ne sont pas isolées.

Les enseignants demandent aux parents gênés par une sortie d'école tardive de son enfant de ne pas hésiter à se manifester directement auprès de l'enseignant par l'intermédiaire du cahier de liaison afin de pouvoir analyser les circonstances de cette gêne et réagir en conséquence.

Intervention de l'ALPE : L'ALPE n'a pas les mêmes retours des parents qui ne manifestent pas de problème majeur actuellement. Il leur semble qu'il est encore tôt dans l'année pour se prononcer.

L'ensemble du conseil d'école est d'accord pour poursuivre la réflexion sur l'aménagement des rythmes scolaires et ne pas chercher à clore le débat trop rapidement. Il semble important de se donner le temps d'une action pédagogique envers les différentes parties de la communauté éducative afin d'arriver à moyen terme à la mise en place d'un horaire permettant la prise en compte des spécificités des deux écoles. Il semble de plus en plus évident à tous les partenaires que les élèves des deux écoles n'ont pas les mêmes besoins en terme de rythmes scolaires.

Les enseignants demandent à la mairie où en est la réflexion annoncée l'an dernier sur l'aménagement des locaux pour la cantine afin de permettre cette mise en place d'horaires spécifiques pour chaque école. La mairie répond que la réflexion est en cours.

Certains enseignants posent la question d'un basculement du mercredi matin au samedi matin avec l'hypothèse de plusieurs impacts positifs pour les enfants. Les deux fédérations de parents d'élèves et la mairie se disent favorables à une réflexion générale sur ce changement de matinée d'école.

6. Sécurité

Le premier exercice d'incendie aura lieu courant du mois de novembre. Il n'a pas encore pu être effectué. La directrice, nouvelle sur ce poste a besoin que la Mairie lui explique le fonctionnement de l'alarme. Le registre d'appel comme le demande les textes officiels doit être conservé à l'école et nous demandons à ce qu'il soit donc remis à la directrice.

La mairie entend et s'engage à donner ce registre à l'école. Il sera conservé à un endroit connu de Mr Philippe Revol qui pendant le temps de périscolaire devient responsable de la sécurité à la place de la directrice. »

Le PPMS a été réactualisé avec les nouveaux effectifs et les nouvelles listes de classe. Un exercice de simulation aura lieu dans l'année.

Une sonnette a été installée sur la porte d'entrée de l'école suite à la demande de l'école. Ceci permettra la fermeture de l'école et donc une meilleure sécurité. Elle sera effective après une information donnée aux parents.

Les parents d'élèves se félicitent de cette fermeture réclamée depuis quelques années.

7. Les travaux réalisés, demandés, à venir

Pendant les vacances de la Toussaint, toutes les fenêtres coulissantes ont également été changées pour une meilleure isolation cet hiver. Les services techniques ont fait un travail remarquable pour satisfaire toutes nos demandes. Nous tenons à les remercier.

Les enseignants signalent par contre une gêne importante de par l'impossibilité de pouvoir ouvrir les portes des classes de l'extérieur. Au-delà de cette gêne, la question de la sécurité est posée quant à l'éventualité de devoir retourner en classe rapidement.

Les enseignants demandent s'il serait possible de rajouter une simple serrure sans poignée (comme c'est le cas pour les classes 1 et 2).

Une fiche d'investissement et une fiche de gros travaux (avec des priorités à définir) nous ont été demandées par la Mairie pour la fin du mois de novembre quand aux travaux demandés.

8. Charte de la laïcité

La vocation de la Charte est de rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et d'aider chacun à comprendre le sens des règles, de se les approprier et de les respecter. Lecture de la charte qui sera affichée dans l'école et adoption de cette charte qui sera annexée au compte rendu.

9. Règlement intérieur de l'école

Le règlement est lu par Mme Poutignat et voté par le conseil d'école.

Il sera distribué à l'ensemble des familles au plus vite.

Présidente de séance :

Mme Gilles Laurence

Directrice

Secrétaire de séance :

Mr Jourdan Alain

Enseignant